



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 27 octobre 2022

ORDRE PUBLIC

Dispositif de sécurité dans l'Hérault pour la fête d'Halloween

En raison des risques de troubles à l'ordre public à l'occasion de la fête d'Halloween, le préfet de l'Hérault Hugues Moutouh a décidé de prendre des mesures particulières pour réglementer la distribution de carburant, la détention et l'utilisation d'artifices de divertissements (arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2022).

Seront interdits, sur l'ensemble du département de l'Hérault, sur la **période du 31 octobre (7h00) au 1^{er} novembre 2022 (18h00)** :

- La vente et l'utilisation de pétards de toutes catégories ;
- L'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport d'alcool ménager, de carburant en jerricans, citernes ou récipients divers (à l'exception des professionnels justifiant d'une activité rendant nécessaire l'approvisionnement en carburants).

L'arrêté préfectoral peut être consulté en cliquant sur le lien suivant : <https://bit.ly/3gC0IEy>

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2